PA 1940002

Mise à jour : 28.01.20

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

Ville de LA ROCHE SUR YON

Rue de la Brossardière

Lotissement à usage principal d'habitation "Les Domaines de la Brossardière" ILOT 1 - Tranche 4

PA4a - PLAN DE COMPOSITION

Ville de la Roche sur Yon
Hôtel de Ville
Place Napoléon
85 000 LA ROCHE SUR YON

Maître d'ouvrage

Brossardière Aménagement
Moulin Neuf
85 000 LA ROCHE SUR YON

SAS BROSSARDIÈRE AMÉNAGEMENT
Siège Social : Place Napoléon - 85000 LA ROCHE SUR YON
Capital : 100 € - 85000 La Roche-sur-Yon 802 294 967
Siret 802 294 967 00012 - APE 6810Z

Terimmo Atlantique
6, Boulevard Eiffel
BELLEVILLE-SUR-VIE
85170 BELLEVIGNY

SAFIR
Moulin Neuf
85000 LA ROCHE SUR YON

Maîtrise d'œuvre

Dominique DUBOIS
Architecte D.P.L.G.
3, Allée Guillaume Dupuytren
44800 SAINT-HERBLAIN
Tél. 06 12 42 22 43
ddubois.archi@gmail.com

Géomètre - Expert - Bureau d'études

GÉOUEST
DES EXPERTS POUR DES CONSEILS SUR MESURE
www.geouest.fr
26 rue J.Y. Cousteau - BP 50352
85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
Tél. 02 51 37 27 30 - contact@geouest.fr

DOSSIER	L19.550
Référence AUTOCAD	L19550.DWG
Référence PLAN	L19550-PA4a.PDF
Planimétrie	RGF93-CC47
Nivellement	NGF-IGN69

Echelle : 1/500

Indice	Date	Dessinateur	Vérificateur	Modifications
a	26/04/2019	S. TEXIER	D. DUBOIS	

LEGENDE VOIRIE

- Surfaces traitées en enrobé noir
- Surfaces traitées en béton désactivé (placette centrale)
- Surfaces traitées en béton balayé ou autre revêtement différencié (Voie E)
- Surfaces traitées en béton balayé (piéton)
- Surfaces traitées en résine gravillonnée
- Surfaces traitées en pavés béton engazonnés
- Surfaces traitées en stabilisé renforcé (liaisons piétonnes)
- Surfaces traitées en mélange terre pierre

LÉGENDE

- Périmètre du Lotissement
- Limite de tranche
- Accès automobile privatif interdit
- Zone non constructible
- Zone de protection de la végétation existante (Zone non constructible à l'exception des abris de jardin sans fondations – structure légère)
- Implantation partielle obligatoire en limite séparative
- Emplacement facultatif de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 6.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement obligatoire de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 6.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement des places de stationnement publiques
- Plantation projetée (emplacement de principe)
- Espace Vert (engazonnement)
- Végétation existante conservée
- Ordures ménagères (zone de colonnes enterrées)
- Emplacement obligatoire de l'implantation des abris de jardin (implantation à plus de 1.50m de la limite séparative)

Nota : La superficie des lots est donnée à titre indicatif, elle ne sera définitive qu'après bornage.